

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Christophe Collignon, Ministre du Logement,  
des Pouvoirs locaux et de la Ville, concernant  
**L'obligation légale pour les CPAS  
d'adopter un Programme Stratégique Transversal (PST)**

Monsieur le Ministre,

Lors d'une précédente question parlementaire, vous m'aviez indiqué que 192 PST étaient déjà actés sur les 253 attendus, soit un taux de réalisation de 75 %, et que les travaux se poursuivaient dans les 61 autres CPAS.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'actualiser les chiffres et me transmettre la liste des CPAS disposant désormais d'un PST? Pour les autres, quelle(s) est (sont) la (les) raison(s) de cette absence de Programme Stratégique Transversal?

Vous le savez, c'est préjudiciable puisque le processus d'évaluation des grades légaux ne peut s'enclencher qu'après l'adoption d'un PST. Dès lors, sachant que c'est une obligation légale mais que celle-ci n'est assortie d'aucune sanction, quels sont vos leviers pour arriver à un taux de réalisation de 100 %? Une note verte pourrait-elle être envoyée en ce sens?

Enfin, vous aviez évoqué le fait d'apporter une assistance aux pouvoirs locaux qui en exprimeraient le souhait. Ne serait-il pas opportun de prendre contact avec eux spontanément afin de les convaincre de respecter les obligations légales et le souhait du législateur wallon?

Je vous remercie.

## **Réponse du Ministre Collignon:**

**[Novembre 2020]**

Suivant les chiffres en ma possession, pour ce qui concerne les CPAS, 203 PST ont été adoptés sur les 253 attendus, soit un taux de réalisation de 80 %. Je tiens à la disposition de l'honorable membre la liste des cinquante CPAS pour lesquels les travaux sont toujours en cours.

Je tiens à rappeler qu'il s'agit, pour les CPAS, du premier exercice pratique, et qu'un certain temps est parfois nécessaire pour s'approprier une méthodologie adaptée aux réalités locales.

Il est, par ailleurs, indéniable que la crise sanitaire a profondément affecté le bon déroulement du processus d'élaboration et d'adoption du PST. Certains CPAS ont dû réévaluer leur projet au vu de cette crise qui nous mobilise encore tous sur le terrain.

Le SPW IAS assure le suivi auprès de chaque CPAS en retard, en veillant à lui apporter l'assistance nécessaire, si le besoin en est exprimé.

Dans le cadre de la convention qui nous lie avec la Fédération des CPAS, il est d'ores et déjà prévu d'organiser des séances spécifiques pour les CPAS, et singulièrement ceux qui accusent du retard, afin de les aider et les accompagner dans ce processus.

Enfin, au vu des contacts que nous avons avec ces CPAS, je puis assurer que tous souhaitent se conformer à cette obligation légale.